

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

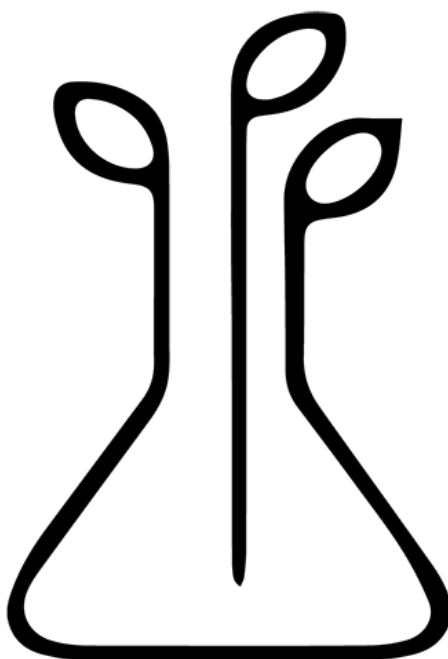
Conforme au SIMDUT 2015,

Loi sur les produits dangereux, Règlement sur les produits dangereux, Transports Canada.

Date de révision : 30 juillet 2025

SECTION 1 : Identification

Information	Détails
Identificateur de produit	Nom du produit : Spiruline en poudre Code du produit : SPIRUV
Utilisation recommandée	Ingrédient pour formulations cosmétiques (soins de la peau, masques, produits capillaires). Usage externe uniquement. Dosage recommandé : 1-5 % dans les formulations.
Restrictions d'utilisation	Usage externe uniquement dans des formulations cosmétiques. Ne pas utiliser pour des applications alimentaires ou internes.
Renseignements sur le fournisseur	Pure Arôme Laboratoire 3565 Boulevard Taschereau, Saint-Hubert, Québec, J4T 2G2, Canada Téléphone : (514) 500-5534 / Courriel : direction@purearome.com
Numéro de téléphone d'urgence	Pure Arôme Laboratoire : (514) 500-5534 (9h00 à 19h00 HNE) CANUTEC (urgence transport) : 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ou *666 (cellulaire, Canada)



SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification des dangers

- Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)
- Irritation oculaire, Catégorie 2A (H319)
- Danger par aspiration, Catégorie 1 (H304) (poussière inhalable)

2.2 Éléments d'étiquetage

- **Panneau de danger** : Attention
- **Mentions de danger** :
 - H315 : Provoque une irritation cutanée.
 - H319 : Provoque une irritation oculaire grave.
 - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires (poussière).
- **Conseils de prudence** :
 - P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 - P280 : Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité et des vêtements protecteurs.
 - P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
 - P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

- Peut provoquer une irritation respiratoire en cas d'inhalation prolongée de poussières.
- Non classé comme inflammable, mais peut libérer des poussières combustibles en suspension.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration (%)	Classification SIMDUT
Spiruline (<i>Arthrospira platensis</i>)	724424-92-4	100 %	Irritation cutanée (Cat. 2), Irritation oculaire (Cat. 2A), Danger par aspiration (Cat. 1)

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Inhalation** : Déplacer la personne à l'air frais. Si des symptômes persistent, consulter un médecin.
- **Contact avec la peau** : Laver la zone affectée avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- **Ingestion** : Ne pas faire vomir. Contacter immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets

- Irritation cutanée, rougeur, inconfort oculaire, irritation respiratoire (poussière).

4.3 Indication des soins médicaux immédiats

- Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion ou d'exposition prolongée à la poussière.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens appropriés** : Dioxyde de carbone (CO₂), poudre sèche, mousse.
- **Moyens inappropriés** : Jet d'eau direct (risque de dispersion de poussière).

5.2 Dangers spécifiques

- Non inflammable, mais les poussières en suspension peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Peut libérer des oxydes de carbone (CO, CO₂) en cas de décomposition thermique.

5.3 Précautions pour les pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome (CBA, CSA Z94.4) et des vêtements de protection complets (EN 469 ou NFPA 1971).

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles

- Porter un équipement de protection individuelle (EPI) : lunettes de sécurité (EN 166), gants résistants (nitrile, EN 374), vêtements longs, masque antipoussière (N95, CSA Z94.4) en cas de ventilation insuffisante.

6.2 Précautions environnementales

- Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les sols. Contenir le déversement avec des matériaux absorbants inertes (ex. sable, vermiculite).

6.3 Méthodes de nettoyage

- Ramasser le produit renversé avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA ou un balai. Collecter dans un conteneur homologué pour l'élimination. Nettoyer la zone avec de l'eau après collecte. Éliminer conformément aux règlements locaux (Québec, RGC, c. Q-2, s. 32) et fédéraux (RPD).

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Manipulation sécuritaire

- Manipuler dans un endroit bien ventilé (ventilation conforme à CNESST, RSST). Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation de poussières.
- Utiliser des EPI : gants (EN 374), lunettes de sécurité (EN 166), vêtements longs.

7.2 Stockage

- Stocker dans un endroit sec, frais (15-25 °C) et bien ventilé. Tenir à l'écart de la lumière directe, de la chaleur et des agents oxydants forts. Conserver dans un récipient hermétiquement fermé (ex. bouteilles, conteneurs, bidons).

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient	Numéro CAS	VLE (CNESST, RSST)	ACGIH TLV
Spiruline en poudre	724424-92-4	Non établie	Non établie

Remarque : Aucune VLE spécifique. Maintenir les concentrations de poussières inhalables en dessous de 10 mg/m³ (poussière totale) et 5 mg/m³ (poussière respirable) selon les normes CNESST (RSST, art. 42).

8.2 Contrôles d'exposition

- **Techniques de protection :** Ventilation locale (ex. hottes conformes à CSA Z316.5) ou générale pour minimiser l'exposition aux poussières.
- **Équipement de protection individuelle (EPI) :**
 - **Respiratoire :** Masque antipoussière (N95, CSA Z94.4) si ventilation insuffisante.
 - **Mains :** Gants résistants aux produits chimiques (nitrile, EN 374, épaisseur ≥ 0,4 mm).
 - **Yeux :** Lunettes de sécurité avec écrans latéraux (EN 166 ou CSA Z94.3).
 - **Peau :** Vêtements longs et protecteurs (ex. combinaison en polyester/coton).

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Information
État physique	Solide (poudre)
Couleur	Vert foncé
Odeur	Caractéristique, marine
Point de fusion	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
Inflammabilité	Non inflammable (poussières combustibles en suspension)
Solubilité dans l'eau	Partiellement soluble
pH	6,0-8,0 (solution aqueuse à 1 %)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

- Stable à température ambiante dans des contenants hermétiques.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune connue dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

- Chaleur excessive, lumière directe, humidité élevée.

10.5 Matières incompatibles

- Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Oxydes de carbone (CO, CO₂) en cas de combustion.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Données

- **Spiruline en poudre (CAS 724424-92-4) :**
 - **LD50 orale (rat) :** > 5000 mg/kg (non toxique).
 - **Irritation cutanée :** Irritant modéré (tests in vivo).
 - **Irritation oculaire :** Irritant modéré (tests in vivo).
 - **Mutagénicité :** Négatif (test d'Ames).
 - **Carcinogénicité :** Non classé (IARC, NTP, ACGIH).

11.2 Effets aigus

- Peut provoquer une irritation cutanée ou oculaire modérée. L'inhalation prolongée de poussières peut causer une irritation respiratoire.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Faible toxicité pour les organismes aquatiques. Données limitées sur l'impact environnemental.

12.2 Persistance et dégradabilité

- Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

- Partiellement soluble, faible mobilité dans les sols.

12.5 Autres effets néfastes

- Aucun effet environnemental significatif attendu dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

- Éliminer conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales (ex. Québec, RGC, c. Q-2, s. 32 ; RPD).
- Collecter dans des conteneurs homologués et confier à un centre de traitement des déchets autorisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

- **Non classé comme marchandise dangereuse** selon le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD, Transports Canada).
- Emballer de manière à éviter la dispersion de poussières pendant le transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

- **Canada** : Conforme au SIMDUT 2015, Règlement sur les produits dangereux (RPD), et normes CNESST (RSST).
- **Ingrédient** : Spiruline en poudre (CAS 724424-92-4) est autorisée pour un usage cosmétique externe au Canada.
- **International** : Conforme aux réglementations GHS. Vérifier les réglementations locales pour les autres juridictions.
- **Remarque** : Non testé sur les animaux, conformément à l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

SECTION 16 : Autres informations

- **Date de révision** : 30-07-2025
- **Préparé par** : Service technique, Pure Arôme Laboratoire
- **Note** : Classification basée sur des données du fournisseur et réglementations en vigueur. Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.
- **Avertissement de non-responsabilité** :
Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur les données scientifiques et réglementations en vigueur au moment de la rédaction, tirées de sources fiables sans tests sur les animaux conformément aux valeurs éthiques de Pure Arôme Laboratoire. Ces informations sont fournies de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée. Toutefois, Pure Arôme Laboratoire n'offre aucune garantie, exprimée ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ces informations pour un usage particulier. L'utilisateur est responsable de vérifier l'adéquation des informations pour son application spécifique et de se conformer aux réglementations locales, provinciales, nationales et internationales applicables. Pure Arôme Laboratoire décline toute responsabilité pour les dommages, pertes, blessures ou réclamations découlant d'une mauvaise utilisation, d'un stockage inapproprié, d'une manipulation non conforme aux instructions de cette FDS, ou de toute autre action non recommandée. En cas de doute, contacter Pure Arôme Laboratoire au (514) 500-5534 ou un professionnel qualifié.
- **Abréviations** :
 - SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
 - SGH : Système Général Harmonisé
 - VLE : Valeur limite d'exposition
 - CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
 - TMD : Transport des marchandises dangereuses